



**ARRÊTE N° 382 /2022**  
*portant arrêt du plan de financement de l'opération*  
*« Réalisation de préaux dans l'école Paul Hermann »*

Le maire de la commune des Aviron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23

Vu la délibération n° 2 en date du 20 juillet 2020 point n°26 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire,

Vu la demande de financement présenté à la Région dans le cadre du REACT UE,

Considérant qu'il y a lieu d'arrêter le plan de financement,

**Arrête :**

**Article 1 :** Le plan de financement des travaux de « réalisation de préaux dans l'école Paul Hermann » est arrêté comme suit :

Total TTC	439 568,22
Soit HT	405 132,00
Dont :	
Travaux	387 735,00

Financement		
Union Européenne	90%	364 168,80
Commune	10%	40 513,20
TVA à charge communale		34 436,22

**Article 2 :** La Commune prendra en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA.

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de la Réunion pour le contrôle de légalité.

Le Maire certifie que le présent document  
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE

30 NOV. 2022

Fait aux Aviron, le 28 novembre 2022

Le Maire,



Publié le 30/11/2022

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – 97425 LES AVIRONS

Téléphone : 02 62 38 02 66